

COMMISSION APPLICATION DES REGLEMENTS

Du 25 Février 2022

Membres présents : Mrs THILLOU Raymond, SZELAG Michel, ANDRE Jean Paul, MASSE Éric, BONY Christophe, LESCUREUX Nicolas, Mme DELATOUR Christine

Affaire *St Martin-Paron / Gron-Véron* du dimanche 6 février 2022

Match de coupe de l'Yonne

Carton rouge du joueur ATCHIA Franklin

Audition de l'arbitre PONOT Julien

Audition du dirigeant DE ALMEIDA Fabien et du joueur ATCHIA Franklin de Gron-Véron

Mr CHICOUARD Christophe confirme les déclarations de l'arbitre par téléphone.

Décision de la commission :

Après lecture des différents rapports : arbitre, dirigeants et des auditions des personnes citées précédemment, la commission décide que le joueur ATCHIA Franklin du club de Gron-Véron est suspendu du match automatique

Conclusion : 1 match de sanction sera celui du match automatique comme le match du 20 février est reporté la sanction se poursuivra au 1 er mai 2022 lors du match PIEDALLOUSES / GRON-Véron.

En cas de report de match la décision suit le match.

L'équipe de Gron-Véron aura 1 point de moins au championnat suite au carton rouge du joueur.

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la Commission Départementale Disciplinaire d'appels dans les vingt jours (20 jours) ouvrables à compter de la date de réception de la présente notification.

La secrétaire de la Commission D'Application des Règlements
Mme Delatour Christine